

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY



UFR SHS



INSTITUT DE GEOGRAPHIE TROPICALE

**Licence 1 GEOGRAPHIE
PARCOURS GEOGRAPHIE HUMAINE ET ECONOMIQUE**

UE :

*Introduction à la géographie de la population :
Géographie de la mobilité des populations*

Conception du cours : SERHAN NASSER

Direction du cours : M. AKOU D. LOBA

SOMMAIRE

OBJECTIFS DU COURS

INTRODUCTION

CHAPITRE I : L'humanité à la conquête de la planète terre et les facteurs de répartition humaine.....

A - L'humanité à la conquête de la planète terre

I – RAPPEL

II – L'INEGALE REPARTITION DE LA POPULATION

B - Les facteurs de répartition humaine

I – LE MILIEU PHYSIQUE

II – LE ROLE DU RELIEF

III – L'HERITAGE DE L'HISTOIRE

CHAPITRE II : Les caractéristiques démographiques.....

A – Le mouvement de l'accroissement naturel de la population

B – Les conséquences du vieillissement ou de la jeunesse de la population

C – Les structures démographiques

CHAPITRE III : Initiation à l'étude de la mobilité spatiale des populations ou mouvements migratoires

I – Définition de quelques concepts

II – La typologie des mouvements migratoires

B – Migrations internes et migrations externes

CHAPITRE IV : La mobilité en Afrique en l'Ouest

Généralités

1 – Les zones côtières de la sous région du golfe de guinée

2 – La sous région atlantique

3 – La zone du sahel intérieur

4 – Le sahel atlantique

Conclusion

CHAPITRE V : LES MIGRATIONS EN COTE D'IVOIRE.....

Contexte historique des migrations en Côte d'Ivoire

I – Migrations internes

II – Contexte des migrations externes

III – Caractéristiques générales de l'immigration en Côte d'Ivoire

IV – Impact des migrations sur la répartition spatiale de la population

OBJECTIF DU COURS :

C'est un cours d'initiation sur le peuplement de la planète. Il vise surtout à montrer les principes et les éléments permettant une analyse de la répartition de la population mondiale. L'une des entrées concerne l'évolution de cette population et les facteurs de cette évolution. La seconde entrée concerne les migrations, aussi bien dans les lieux d'accueil que dans les lieux de départ. La troisième entrée s'intéresse aux problèmes d'intégration des migrants et tout en insistant sur les conflits éventuels.

INTRODUCTION :

Que serait le monde sans la curiosité des navigateurs du 15^{ème} et 16^{ème} siècle ?

On peut imaginer un monde dans ses limites initiales avec en Afrique noire des noirs, en Amérique, les Aztèques et les Incas, la vieille Europe surpeuplée ainsi que l'Asie fourmillière humaine et enfin les îles (Océanie) vides d'hommes. Cette vue utopique pour montrer que s'il n'y avait pas eu de mobilité des peuples, on aurait un monde cloisonné. Or les grandes invasions, les migrations transcontinentales ont tout temps caractérisé la terre dont le résultat s'est traduit par la dispersion des noirs dans les Caraïbes et dans les îles, ainsi qu'en Amérique ; les Européens en Afrique (Afr. Du sud), en Asie, en Australie, en Amérique.

Ces migrations massives ont généralement des causes politiques, économiques et militaires. Certes la population mondiale connaît une évolution exponentielle mais il faut cependant se garder de penser que cette population a connu de tout temps, une croissance soutenue. Aujourd'hui le monde est devenu un village planétaire, intercommunautaire « sans limite » malgré les barrières juridiques et pourtant, l'histoire nous montre que l'évolution de l'humanité a été très lente jusqu'en 1750 à cause des famines, des guerres et des épidémies.

A partir du 20^{ème} siècle, les données vont changer de manière fondamentale. Le monde atteint son 1^{er} milliard en 1750, puis le second milliard en 1850, le 3^{ème} en 1950

CHAP I :

L'HUMANITE A LA CONQUETE DE LA PLANETE TERRE ET LES FACTEURS DE REPARTITION HUMAINE

A – L'HUMANITE A LA CONQUETE DE LA PLANETE TERRE

I - RAPPEL

L'homme n'est pas apparu de manière uniforme sur la terre. Les premiers foyers semblent être localisés en Afrique de l'Est et en Asie. On divise généralement la croissance de l'humanité en quatre phases : **l'évolution mésolithique, l'évolution Néolithique, l'explosion démographique du 18^{ème} siècle et l'explosion du 20^{ème} siècle.**

Pendant longtemps, la population mondiale s'est accrue de manière très lente. Grâce aux travaux scientifiques on dispose de données à travers le temps, même si les premiers recensements ne datent qu'à partir de 1750 (le cas de la France).

1- Phase d'évolution mésolithique :

Les premiers hommes seraient donc apparus en Afrique de l'Est et auraient migré en deux directions principales

- **1^{ère} direction : le pourtour de la Méditerranée (Afrique du Nord, la France, le Portugal....)**
- **2^{ème} direction, l'Asie de l'Est.**

Deux contraintes majeures ont guidé la localisation des premiers hommes :

- **Contraintes climatiques** : déterminisme du milieu
- **Contraintes techniques** : contraintes d'adaptabilité.

Selon les contraintes, les zones non montagneuses et au climat hospitalier ont été conquises les premières. Au paléolithique supérieur, il y a 1 milliard d'années, la population mondiale ne dépassait guère **100 000 personnes.**

Au mésolithique (**35 000 ans avant J.C**) la population s'est accrue rapidement pour atteindre **4 millions de personnes.** La raison de cette croissance est à rechercher dans le perfectionnement des outils de chasse et dans la maîtrise du feu.

2- La révolution néolithique :

Entre le 10^{ème} et le 5^{ème} millénaire avant J.C, l'agriculture et la domestication des animaux rendent moins précaire l'existence de l'homme qui se sédentarise en même temps qu'il mène une vie de famille. La domestication du blé au proche Orient, celle du riz en Asie, du maïs en Amérique du Sud ont permis aux hommes d'avoir la prédominance sur la nature. Toute proportion gardée, on estime, que 5 000 ans avant J.C, la population était proche de **80 millions d'habitants**. Cette croissance n'a pu être maîtrisée pendant longtemps. Au début de l'ère chrétienne, la croissance de la population était de **0.06% par an**, ponctuée par des moments de baisse dû aux nombreuses maladies (**peste, fièvre typhoïde, ...**) et aux guerres. Cette situation demeure jusqu'en **1700**.

En Europe par exemple, entre le troisième et le 8^{ème} siècle, on observe une régression de la population du fait des invasions barbares et la faible reprise au 14^{ème} siècle est brutalement interrompue par la peste noire entre **1347 et 1350**.

3- L'explosion démographique du 18^{ème} siècle

La population croît rapidement et atteint 1 milliard en 1750. Cette croissance rapide a d'abord concerné la région de l'Europe puis l'Asie du Sud-Est. Les progrès considérables aussi bien techniques et sanitaires ont permis à l'homme d'assurer une existence plus sûre.

4- L'explosion du 20^{ème} siècle (de 1900 à nos jours)

Ce chiffre a atteint 2 milliards en 1950. En 1975, les 3 milliards sont dépassés. En 1985, On a atteint les 4 milliards. En 1995, le 5^{ème} milliard est dépassé et en 2000 on a atteint 6 milliards d'habitants. Il est à noter le rétrécissement de l'intervalle de temps pour passer d'un milliard à un autre, depuis 1950.

II - L'INEGALE REPARTITION DE LA POPULATION MONDIALE

La répartition des hommes sur la terre est inégale. Au delà de la diversité des Etats, on observe partout une grande inégalité quelles que soient les échelles d'analyse.

A l'échelle mondiale, les régions surpeuplées côtoient les zones vides d'hommes.

A l'échelle continentale, des zones entières ne sont pas occupées. A l'échelle des Etats, les différences énormes de peuplement apparaissent.

A l'échelle locale, les diversités de situations entraînent des contrastes de peuplement (potentialités différentes d'une région à l'autre).

a) – LES ESPACES VIDES OU FAIBLEMENT PEUPLES

Les limites absolues de la vie humaine ont reculé grâce aux techniques de l'époque contemporaine qui permettent la création de microclimats. L'homme s'est retrouvé sur toutes les latitudes, mais on observe néanmoins que certains espaces de la planète sont vides. Ainsi 1/10^{ème} de l'humanité vit sur 1/3 des terres émergées dans l'hémisphère sud (austral) alors que l'hémisphère boréale (nord) avec 2/3 des terres émergées abrite 9/10^{ème} de la population mondiale. Parmi les espaces vides ou faiblement peuplés, on peut citer en premier les latitudes élevées.

1 – Les hautes latitudes

Au nord du cercle polaire, la présence humaine est rare sur les 14 millions de Km² de l'Inlandsis, il n'y a aucun habitat permanent. Les seuls sites habités sont des missions scientifiques d'observation du climat afin de prévoir le comportement des glaciers et leur influence sur le monde. Dans le Groenland avec 2,186.000 km² (Danemark), la vie des petits groupes d'hommes se limite à l'activité de pêche et de chasse. Dans la partie sud de cette île, la population a tendance à s'y sédentariser, les points habités en permanence se limitent à quelques points stratégiques de gisements de matière première ou à des points de recherches scientifiques.

2 – Les déserts

La vie dans les grands déserts est de type nomade. Mais dès qu'il y a un point d'eau permanent, la vie se sédentarise.

Les grands déserts de la planète sont peu habités avec (-1hbt au km²). Ici, la précarité des conditions de vie et le manque d'eau expliquent l'absence des hommes.

Comme désert, nous avons : le Sahara, le désert de Kalahari en Afrique Australe (en Namibie), le désert de Gobi en Asie centrale (Chine et Mongolie). Dans ces déserts, les seuls points de concentration humaine sont les oasis.

3 – Les grands massifs montagneux

Ce sont des espaces peu peuplés. On a :

- la chaîne de l'Himalaya au nord de l'Inde
- le Tibet
- les Rocheuses en Amérique du nord
- la Cordillères des Andes en Amérique du sud

Le peuplement montagnard demeure toutefois contrasté car les deux versants d'une montagne n'offrent pas les mêmes conditions de vie à l'homme. Ainsi, la côte au vent est exposée à la pluie tandis que la côte sous le vent est peu arrosée.

Au total, les espaces faiblement peuplés regroupent moins de 100 millions d'habitants, alors qu'ils représentent plus du ¼ de la superficie, pour à peine 2% de la population.

4 – Quelques zones humides

Dans les régions tropicales, où l'homme est encore dominé par son environnement écologique, on observe des espaces vides. C'est le cas notamment du Bassin Amazonien en Amérique Latine avec 14 millions de km², des Iles de Bornéo, la quasi totalité de l'Ile de la Nouvelle Guinée. Ce sont des zones inhospitalières.

A côté de ces zones vides ou faiblement peuplées, on note la présence de véritables fourmilières humaines.

b) – LES GRANDS FOYERS DE PEUPEMENT

Environ 2 milliards 545 millions de personnes vivent sur 12 millions 305 km² soit une densité de 206,8 hbts/km². Ces foyers représentent 52,5% de la population mondiale pour seulement 8,5% des terres habitées.

- le foyer de l'Asie du l'Est (I)
- le Sous continent indien (II)
- l'Asie du Sud-Est (III)
- le foyer Nord-Ouest européens (IV)

	Pop en milliers d'hbts	%	Superficie en million km ²	%	Densité d'hbts/km ²
Foyer I	1.200.000	24,8	5700	3,8	210,5
Foyer III	995.000	20,5	4382	2,9	227,1
Foyer IV	350.000	7,2	2223	1,5	157,1
TOTAL	2.545.000	52,5	12305	8,2	206,8

1 – Le foyer de l'Asie de l'Est

Il s'étend sur la Chine du nord et de l'est et atteint la péninsule de Corée et le Japon méridional. Au sud, le foyer atteint le delta du fleuve rouge au Vietnam en longeant le littoral de la mer de Chine. C'est le foyer qui enregistre les plus fortes concentrations humaines de la planète. Les densités dépassent par endroit les 1000hbt/km². Au Japon, au sud du 33^{ème} parallèle nord toutes les préfectures comptent plus de 300hbt/km². La Corée du Sud pourtant moins étendue que la Corée du Nord est deux fois plus peuplées que la 1^{ère} avec respectivement 98.000km² pour 41 millions d'hbts ; 121.000km² pour 20 millions d'hbts.

2 – Le Sous continent indien (la péninsule indienne)

Il regroupe à lui seul près d'un milliard d'hab. D'une manière générale, c'est dans le Delta du Bengale et dans l'ensemble des plaines intérieures du sillon indo-gangétique que se concentrent les plus fortes densités rurales du monde. Dans le sud de la péninsule, notamment au Kerala et dans l'île de Sri Lanka. Ces charges humaines interviennent dans des pays peu industrialisés et peu urbanisés.

L'Inde connaît cependant des zones de très faibles densités : la région de Bihar dans la partie nord, le Andhra Pradesh, le Marya Pradesh.

3 – L'Asie du Sud-Est

Elle est péninsulaire (continentale) et insulaire (île). C'est la partie la moins densément peuplée de l'Asie des moussons. Néanmoins, plus de 140 millions d'habts vivent sur 2 millions km² dans la péninsule indochinoise.

Les déséquilibres démographiques sont très fortes dans cette partie du monde. Ainsi, avec 1/3 de la superficie de la Côte d'Ivoire, l'île de Java abrite plus de 90 millions habts. Les hommes se pressent dans les plaines littorales autour de Jakarta et de Samarang (Indonésie). Aux Philippines (au nord de l'Indonésie), les densités sont partout supérieures à 1000habts/km². Ces îlots de forts peuplements sont séparés des zones faiblement peuplées (Sumatra) et les zones vides (Bornéo).

4 – Le foyer Européen

Au regard du reste de l'Europe, l'Europe de l'Ouest, particulièrement le nord-ouest apparaît comme un sous continent densément peuplé. A l'exception des hautes montagnes (Finlande et Jura (chaîne de montagnes en France et en Suisse)), partout on a des densités moyennes supérieures à 100habts/km². Le foyer européen présente de très forts contrastes selon le milieu de résidence. En Europe, les fortes densités humaines sont liées à la proximité des villes et des industries, contrairement à ce qui se passe dans les PVD.

c) – LES FOYERS SECONDAIRES

On distingue 5 principaux foyers secondaires : foyers Africain, Américain, Brésilien, Proche-Orient et Caraïbe.

Ce sont des foyers de peuplement très disparate. Ils sont entourés souvent par de vastes espaces vides et peuplés (Sud-Est brésilien, le Nord-Est américain).

En Afrique, le Nigeria et le reste de l'Afrique de l'Ouest constituent un îlot de peuplement moyen si l'on considère l'ensemble de la région ouest africaine.

Bien des contrastes existent au Nigeria, ainsi sur environ 1 million km² vivent plus de 100 millions d'habitants (centre du pays). Ailleurs, le Golf de Guinée sur une mince bande de moins de 100km de profondeur, on rencontre des densités de 50 à 100 habitants/km² (Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone).

En Afrique de l'Est, le Burundi et le Rwanda sont considérés comme les pays de fort peuplement.

Lorsqu'on compare l'Amérique Latine à l'Afrique, on constate que les mêmes contrastes apparaissent aussi bien en Afrique tropicale qu'en Amérique Latine où les zones côtières relativement peuplées s'opposent à l'hinterland souvent constitué de déserts et des plateaux presque vides.

B - LES FACTEURS DE REPARTITION HUMAINE

En matière de géographie de la population, deux principaux courants s'opposent. Il y a d'une part le DETERMINISME et d'autre part le POSSIBILISME.

- le Déterminisme admet que l'homme est dépendant du milieu où il vit. Ce milieu agit sur l'homme et ses activités. Ce courant est celui de la vieille école de la géographie. Il incarne la géographie descriptive et déductive.
- Pour le possibilisme, le milieu a très peu d'influence sur l'homme, car ce dernier est capable de le transformer à sa guise, le seul frein est l'énergie à dépenser pour y parvenir.

A l'échelle mondiale, il semble que le déterminisme ait pris le pas sur beaucoup de régions de sorte que 3 éléments essentiels conditionnent l'installation de l'homme : le climat, le relief et l'héritage de l'histoire.

I – LE MILIEU PHYSIQUE ET LE PEUPLEMENT

1 – Les facteurs climatiques (les températures)

Parmi tous les aspects du milieu physique, le froid est le plus contraignant. Dans les zones où il y a plus de 160 jours de gelé (couche de glace), la culture céréalière disparaît ainsi que le couvert végétal. Ce qui a pour conséquence de rendre l'alimentation précaire.

Le climat impose donc les conditions d'installation de l'homme.

2 – L'aridité (les précipitations)

Tout comme le froid, l'aridité est un facteur restrictif. A moins de 300mm d'eau de pluie/an, l'agriculture devient moins rentable. A moins de 150mm d'eau de pluie/an l'agriculture est impossible. Sans eau avec une température moyenne de 50°, la mort survient en 48 heures.

Avec une réserve d'eau de 3 litres/jour, la survie ne dépasse guère la semaine. Dans les mêmes conditions avec un besoin journalier de 9 litres d'eau, l'homme du désert est contraint de vivre une vie nomade.

3 – L'humidité

La majeure partie des territoires tropicaux sont des régions humides avec une chaleur poisseuse. Cette chaleur est favorable au développement de vecteurs de maladies infectieuses : exemples Malaria, onchocercose...

Au plan physique, la forte humidité contribue à l'érosion du sol et donc à leur appauvrissement. Ce qui explique la survivance d'un système agricole itinérant.

Néanmoins, l'homme parvient toujours à s'adapter à son milieu même ceux réputés les plus répulsifs.

II – LE ROLE DU RELIEF

Les montagnes constituent un frein au peuplement du fait de la raréfaction de l'air en altitude. Il faut donc des équipements spéciaux pour parvenir aux sommets de certaines montagnes. De plus, au delà de 6500m d'altitude apparaît des troubles physiologiques qui affectent la respiration. Certes, des communautés de mineurs travaillent vers 5500m d'altitude, mais les établissements humains se situent vers 4800m, notamment dans les Andes Centrales (Potosi en Bolivie 3960m). De façon générale en Bolivie, 68% de la population se trouve au dessus de 2600m d'altitude. En Afrique nous avons le plateau de Jos au Nigeria, le Fouta Djallon en Guinée, mais ici les altitudes sont plus faibles (moins de 2000m).

L'homme choisit son habitat en fonction des disponibilités et des potentialités économiques, ainsi le choix de la montagne répond en ce qui concerne les populations rurales à la disponibilité des pâturages.

Par ailleurs, l'activité touristique compense d'une certaine façon le manque de terre de culture.

En conclusion, l'organisation sociale interne, la technologie, la maîtrise du milieu sont autant de facteurs agissant sur la charge démographique potentielle. Il n'existe pas de Déterminisme physique absolu. Lorsque les conditions physiques de l'espace vécu ne parviennent plus ou ne sont plus suffisantes pour expliquer l'implantation de l'homme, on a recours aux facteurs humains ou à l'héritage de l'histoire.

III – L'HERITAGE DE L'HISTOIRE (les migrations et les guerres)

Il y a 2000ans, les trois principaux foyers de concentration humaine existaient déjà. On note cependant, de faibles densités dans la Cuvette congolaise et en Afrique Occidentale

redevables à la grande ponction des populations lors de la traite négrière. A l'inverse, cela explique la concentration des Noirs sur les côtes brésiliennes, américaines et dans les Caraïbes.

Par ailleurs, l'histoire récente de l'humanité nous apprend que le peuplement de l'Amérique est du fait des Européens.

Dans le monde asiatique, la permanence de l'occupation humaine est liée à la maîtrise très tôt affirmée du riz, du blé et de l'élevage, ainsi que la médecine.

IV – LES FACTEURS ECONOMIQUES

- 1 – L'intégration à la mondialisation
- 2 – Les zones industrielles en reconversion

V – LES FACTEURS DEMOGRAPHIQUES

- 1 – La transition démographique
- 2 – Le surpeuplement

En conclusion, les hommes n'ont jamais été aussi nombreux sur terre qu'aujourd'hui. Cela ressort non seulement des conditions du milieu naturel, mais de l'histoire politico démographique et économique du monde. Dans cette histoire complexe de l'humanité faite de flux et de reflux, le temps moderne et l'époque contemporaine ont été les phases de l'explosion de l'humanité.

CHAPITRE II:

LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Introduction

Les caractéristiques démographiques sont l'ensemble des variables qui permettent de « mesurer » la population. La démographie est la science qui a pour but l'étude des populations humaines et de leurs mouvements naturels ou migratoires. Elle repose essentiellement sur les analyses quantitatives à partir desquelles sont élaborés certains critères dont la maîtrise est indispensable en géographie.

Exemples de critères : le taux de natalité ; le taux de mortalité, l'indice synthétique de fécondité...

L'étude des caractéristiques démographiques doit mettre en lumière les taux de croissance selon les grands blocs politico-économiques du monde en séparant les pays pauvres des pays riches.

A – LE MOUVEMENT DE L'ACCROISSEMENT NATUREL DE LA POPULATION

Le mouvement naturel d'une population concerne les changements progressifs observés dans une population sous l'effet des événements démographiques suivants : naissance, mariage, divorce, décès.

En d'autres termes, le mouvement naturel est la résultante de la natalité et de la mortalité. Lorsque le nombre de naissances est supérieur au nombre de décès, le mouvement naturel est positif. On parle alors **d'accroissement naturel**. A l'inverse, lorsque le nombre de décès est supérieur au nombre de naissances, on parle de **déficit naturel**.

Excédent naturel = naissance – mortalité

Le taux de natalité exprimé en ‰ est le nombre de naissances vivantes pour mille habitants par an. Ce taux dépend de la proportion de femmes en âge de procréer dans la population totale et de leur fécondité moyenne (15 – 49 ans).

La fécondité peut s'exprimer de deux façons :

Le taux de fécondité, c'est à dire le nombre moyen de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer.

L'indice synthétique de fécondité ou somme de naissances réduites ou indice conjoncturelle de fécondité, cet indice exprime la somme des taux de fécondité par âge à une date donnée.

A partir de l'**indice synthétique de fécondité** = **2,1** par femme, on estime qu'il aura remplacement des générations. En d'autres termes, pour qu'il y ait remplacement des générations, il faut un indice synthétique de fécondité de 2,1 enfants par femme.

Le taux de mortalité est exprimé en ‰. C'est le nombre de décès par année pour 1000 hbts. On distingue le taux de mortalité néonatal. C'est la mortalité qui intervient à la fin du mois de naissance.

Nous avons **le taux de mortalité infantile**. C'est le nombre moyen d'enfants décédés avant la fin de l'année de naissance pour 1000 naissances et **le taux de mortalité juvénile** concerne les décès des moins de 5 ans.

L'espérance de vie : elle exprime à une date précise le nombre moyen d'année restant à vivre à une génération d'individus. Il faut prendre cet indicateur avec précaution car son calcul est basé sur les conditions du moment et n'autorise pas la prospective.

Une population est vieille lorsqu'elle renferme en son sein plus de 10% de personnes âgées de 65 ans et plus ; exemple la France 12% de vieux, 65% d'adultes et 23% de jeunes. Une population est dite jeune lorsque plus de 35% à 40% de cette population à moins de 25 ans ; exemple CI 5% de vieux, 45% d'adultes et 50% de jeunes.

B – LES CONSEQUENCES DU VIEILLISSEMENT OU DE LA JEUNESSE DE LA POPULATION

Depuis MALTUS, le débat sur la population a emprunté deux voies principales :

- la première voie : ceux qui pensent qu'une population nombreuse constitue un marché (Economistes)
- la deuxième voie : ceux qui pensent que le trop plein de population menace les potentialités alimentaires.

Sans s'inscrire dans ce débat, force est de constater qu'une population nombreuse où l'on compte une forte proportion de jeunes pose de nombreux problèmes. Entre autre, on peut citer : le construction d'infrastructures de formation, problème d'emploi, de santé, de logement... En un mot, les investissements humains non directement productifs deviennent plus importants que les investissements productifs.

A l'inverse, lorsque la population est vieille, il se pose le problème d'une autre nature surtout dans les pays riches. En situation de vieillesse, la population consomme énormément de médicaments (problèmes des mutuelles et de la sécurité sociale), construction des maisons d'asile, difficulté de cotisation pour alimenter les caisses de sécurité sociale car de moins en moins de cotisants. Manque de main d'œuvre qui devient de ce fait plus chère etc. , appel de

travailleurs étrangers pour continuer de maintenir sa place de leader dans des secteurs de production industriels et agricoles.

C – LES STRUCTURES DEMOGRAPHIQUES

On peut étudier la population selon la structure par sexe, par âge, par résidence, par nationalité, catégorie socioprofessionnelle...

Par sexe : l'étude d'une population selon le sexe est d'une importance capitale du fait que le nombre de femmes permet par exemple de prévoir l'évolution de la population. On calcule ainsi le sexe ratio (= H / F ou F / H) ou indice de masculinité ou de féminité qui exprime le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes à la naissance ou à un âge donné. Ceci est différent du taux de masculinité et de féminité.

T.M = pop-homme / pop totale X 100

T.F = pop-femme / pop totale X 100

La structure par âge

Elle permet d'analyser la jeunesse ou la tendance au vieillissement de cette population. On distingue la population jeune 0 à 15 ans, population adulte 15 à 65 ans, et plus de 65 ans les vieillards.

Dans certains ouvrages, la population jeune va jusqu'à 19 ans, les adultes de 19 à 65 ans, et 65 ans et plus, les vieillards. On peut appréhender la structure d'une population sur une pyramide des âges. Elle se présente sous la forme d'un histogramme avec en abscisse les effectifs et les tranches d'âge en ordonnée. Elle se subdivise en deux parts : les hommes à gauche et à droite les femmes.

De manière générale, la pyramide des âges retrace l'histoire d'une population. Le sommet épaté témoigne d'une espérance de vie longue tandis que le sommet effilé est synonyme d'une espérance de vie courte. Par ailleurs, la base rétrécit des pays développés est l'expression d'un non renouvellement des générations aussi appelé BABY-KRACH par opposition à la base élargie BABY-BOUM.

Structure selon la catégorie socioprofessionnelle

On analyse également la structure d'une population selon la catégorie socioprofessionnelle. On évalue d'abord, la part de la population qui occupe ou recherche un emploi. Ce sont les personnes dont l'âge varie entre 15 et 64 ans.

Est active, toute personne qui perçoit une rémunération du fait de l'exercice d'une activité. La ménagère n'est pas classée parmi les personnes actives. (Mais cela tend à changer depuis certains travaux).

NB : Par convention, les contingents militaires appartiennent à la population active.

Le taux d'activité d'une population est la proportion d'actifs par rapport à la population en âge de travailler (15 à 64 ans).

Le taux de dépendance ou le ratio de dépendance est le rapport entre l'effectif d'une classe d'âge inactive sur l'effectif en âge de travailler.

La transition démographique

A travers le monde, les rythmes de croissance sont variés. Cette disparité s'explique par un différentiel de croissance intervenu au cours des trois derniers siècles. Cette disparité des rythmes de croissance est liée au fait culturel, économique et à l'urbanisation. Comme conséquence, les rythmes de vieillissement de la population varient d'un continent à un autre. Ce rythme s'apprécie à travers la transition démographique. Cette transition se subdivise en trois étapes selon le modèle ci-après.

GRAPHIQUE

La phase I, correspond à la phase pré transitoire durant laquelle, les taux de mortalité et de natalité restent très élevés. Et cela induit une croissance lente de la population.

La transition démographique proprement dite (**phase II**) est subdivisée en deux « sous phases »:

Au cours de la première, la mortalité décroît rapidement suite au progrès de la médecine, à la maîtrise de la production alimentaire et à une hygiène de vie acceptable. Pendant ce temps le taux de natalité reste élevé. Ce qui entraîne une croissance forte de la population. Les changements de comportement sexuel ne sont pas aussi immédiats.

Au cours de la seconde, la mortalité et la natalité continuent de baisser, car le trop plein de population commence à causer d'énormes problèmes, et on a des niveaux voisins de la **phase III**. Comme conséquences, le volume de la population baisse rapidement et se stabilise à un niveau constant. A la fin, les deux tracés sont presque parallèles. Mais dans certains cas, il y a baisse de la population, les naissances ne pouvant plus compenser les décès ; la courbe de décès ne peut pas passer en dessous de « zéro » car le vieillissement est source de mortalité.

CHAPITRE III:

INITIATION A L'ETUDE DE LA MOBILITE SPATIALE DES POPULATIONS OU MOUVEMENTS MIGRATOIRES

INTRODUCTION

On constate que de plus en plus la plupart des mobilités sont liées à des causes économiques. Il s'agit généralement des migrations des populations des pays du Sud vers les pays du Nord, c'est à dire des pays sous-développés vers les pays développés, ou encore des pays non industrialisés vers les pays industrialisés.

Par ailleurs, nous assistons de plus en plus à un autre type de migration entre les pays du Sud : exemples la Côte d'Ivoire, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Koweït etc. qui constituent aujourd'hui de véritables foyers d'accueil, surtout pour leur voisins. Sans oublier les migrations à l'intérieur d'un même pays, d'une région à une autre ou à l'intérieur d'une même région.

Par conséquent, nous pouvons donc affirmer que la mobilité spatiale revêt plusieurs formes. On peut distinguer en effet, les mouvements migratoires selon la durée, la distance, la motivation et la volonté du migrant.

Considérée sous l'angle de la **durée**, l'étude des migrations portera par exemple, sur les mouvements annuels, saisonniers, ou quotidiens (mouvements pendulaires ou mouvements alternés). Ces derniers types de mouvements de personnes se sont amplifiés avec le développement économique et l'accroissement des villes. Ils ont été favorisés par la modernisation et la disponibilité des moyens de transport, et surtout par l'inadéquation entre le domicile et le lieu d'exercice des activités économiques.

Si l'on tient compte de la **distance**, on distingue les mouvements à petites distances et les mouvements de longs cours. Cependant, en milieu urbain, la distance métrique n'a pas véritablement de signification ; ce qui compte c'est la distance temps (le temps mis pour parcourir une distance donnée).

Les mouvements migratoires peuvent être classés selon le **cadre spatial** : ainsi, nous citer les migrations urbaines ou exode rural, les migrations inter ou intra régionales et les migrations intercontinentales

Les migrations internes se font à l'intérieur d'un même pays et les migrations externes se font avec franchissement de frontière.

Les mouvements peuvent être classés selon la **volonté du migrant**. Il s'agit de déterminer le degré de liberté du partant. Les migrations peuvent être libres ou planifiées pour des besoins de recherche, d'équilibre régionale décidée par le Gouvernement (exemples : Taabo et Kossou). Les migrations forcées dues à la guerre ou à des décisions politiques (la guerre du Libéria en 1990, la mise en eau du barrage de Kossou avec le départ de plus de 80.000 baoulé vers d'autres régions du pays, la guerre Soro et Gagbo).

I – DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS

1 - Migrant :

Par définition, **un migrant** est une personne qui abandonne son lieu de résidence habituelle pour aller résider ailleurs pour une durée minimale de 6 mois (en deçà de 6 mois c'est un visiteur).

Est considéré comme migrant, toute personne recensée hors de sa sous-préfecture de naissance. (Ici la sous-préfecture est retenue comme le mode de localisation du lieu de résidence)

NB : Emigré ou immigré, ces deux termes se justifient par rapport au foyer de départ et au foyer d'accueil.

2 - Migration

La migration est un déplacement ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés de leur lieu de résidence habituelle ou lieu de départ, à un lieu de destination ou lieu d'arrivée. Dans le cas des données que nous présentons, le déplacement n'est considéré comme une migration que s'il a duré au moins 6 mois.

Elle apparaît comme un déplacement de population d'un lieu de résidence habituelle vers une nouvelle résidence. Ce changement de résidence s'accompagne parfois d'un changement de statut professionnel et même social.

En d'autres termes, la mobilité spatiale concerne tous les mouvements de personnes d'âge actif assortie d'un changement de résidence pour une durée généralement supérieur à 6 mois.

3 - Migration de travail

Il s'agit d'un déplacement accompagné d'un changement de résidence en vue d'exercer une activité économique rémunérée, celle-ci peut être accomplie en milieu urbain ou rural et se relever distincte de l'activité exercée avant le départ du migrant.

4 - Le procès migratoire

Il constitue l'étude des facteurs, des conditions, des mécanismes et des incidences de la migration. C'est l'ensemble des contradictions à l'intérieur de la société de départ, celles entre les zones de départ et d'arrivée, celles au sein des zones d'accueil.

En d'autres termes, le procès migratoire est l'ensemble du dossier se rapportant aux causes et aux conséquences des déplacements de la force de travail selon une durée plus ou moins longue.

5 - Le système migratoire

C'est l'ensemble articulé des divers types de contradictions dont il importe d'analyser la logique (la cohérence) en fonction des intérêts dominants des migrants et ceux du milieu d'accueil.

Exemple :

Le réseau migratoire ou la filière migratoire :

C'est le cheminement des migrants depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée en passant par les différentes étapes.

Il s'agit donc d'un itinéraire comprenant ou non des relais avant l'aboutissement du processus migratoire. Dans le cas d'une succession d'étapes avant la destination ultime, le migrant peut occuper plusieurs emplois. Une biographie des migrants réalisée à titre individuel peut révéler ainsi deux types de parcours migratoires à savoir : le cheminement direct ou semi direct qui amène le migrant immédiatement ou presque à la destination envisagée ou alors le parcours indirect impliquant plusieurs migrations ou escales depuis le milieu de départ jusqu'au centre d'accueil.

Les réseaux déterminent des courants migratoires caractérisés par des flux (des volumes), des rythmes et des périodes.

II – LA TYPOLOGIE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

1 - L'exode rural ou migrations à destination urbaine

C'est le déplacement massif et durable des populations rurales vers les villes ou les régions urbaines. Il s'accompagne d'ordinaire d'un changement d'activité professionnelle du migrant, car le rural qui émigre abandonne la terre pour aller à la recherche d'un travail salarié dans activités secondaires ou tertiaires urbaines. Cependant, ces ruraux peuvent transformer leurs activités traditionnelles en milieu urbain notamment en ce qui concerne l'artisanat de production.

2 - Migrations intra-rurales

Elles sont liées à la saisonnalité agricole tandis que les autres (c'est-à-dire l'exode rural ou migrations à destination urbaines) connaissent une grande fréquence dans le temps. Par ailleurs, la mobilité spatiale intra-rurale et même inter rurale doit être appréhendée selon la double perspectives du salariat agricole et de l'exploitation pionnières.

De manière générale, cette mobilité ou **mobilité habituelle du peuple rural** est faible car l'espace relationnel est centré sur le village et s'étend seulement à quelques villages voisins. Seuls les marchés tournants occasionnels ou hebdomadaires, ainsi que les cérémonies traditionnelles occasionnent des déplacements importants. Le contact avec la ville est très rare et se limite aux démarches administratives ou des déplacements d'affaires qui se font souvent à pied ou à vélo.

3 - Migrations internes

Les migrations internes se définissent comme des migrations entre les unités géographiques d'un pays, que ces déplacements concernent les nationaux ou les étrangers. En d'autres termes, elles se définissent par rapport aux divisions administratives propres aux pays (division, cercle, département, district, région, arrondissement, etc.).

A l'intérieur de ces divisions se manifeste la mobilité d'une manière à la fois intérieure et extérieure aux circonscriptions définies.

Ainsi peut-on distinguer des migrations intra régionales ou inter-régionales, les migrations inter-départementales et interdépartementales, des migrations inter-rurales et intra-rurales.

4 - Migrations externes ou migrations internationales

Les migrations d'origine étrangères ou la sortie des populations autochtones vers d'autres pays étrangers participent au phénomène général des migrations extérieures avec des bilans migratoires favorables ou défavorables aux différents pôles

Les migrations internationales sont le majoritairement des migrations de travail. Elles portent le plus souvent sur des emplois subalternes. Ce sont de façon grossière, les ressortissants des pays pauvres qui se dirigent vers les pays riches (Maliens en France, Sud Américains aux Etats-Unis).

Au début des années 80, des lois ont été prises par la plupart des pays de l'Europe dans le but de limiter la migration sur ce continent. L'on parle de plus en plus de migration sélective.

5 - Migrations périodiques et migrations permanentes

Les premières font intervenir le critère période qui renvoie par exemple à la participation aux travaux agricoles lors de la saison de pointe. Ainsi les paysans quittant leurs villages pour une durée supérieure à 6 mois sont considérés comme des migrants saisonniers, car ils participent

à la production agricole de leur milieu d'origine. En ce sens, la durée de la migration correspond à celle de la saison creuse.

Les migrants temporaires concernent celles dont la durée est inférieure à un an. Quant aux migrations permanentes, elles correspondent à la durée de la vie active des migrants avec un retour au lieu d'origine à la fin de cette vie active.

Enfin, les migrations sont dites définitives lorsqu'elles ne s'accompagnent pas de retour, c'est-à-dire, lorsque les populations concernées restent dans le pays d'accueil au delà de leur vie active.

CHAPITRE IV:

LA MOBILITE EN AFRIQUE DE L'OUEST

GENERALITES

L'Afrique de l'Ouest est la partie la plus massive de l'Afrique et celle qui comporte aussi le plus grand nombre d'habitants. La principale caractéristique, c'est la présence de petits Etats côtiers de petites dimensions. En dehors de la Mauritanie et du Nigeria, les vastes superficies portent sur les pays continentaux tels que le Mali et le Niger.

Au plan climatique, on peut subdiviser l'Afrique de l'Ouest en 4 zones :

- le Sahel atlantique (Sénégal, Gambie, Mauritanie et Cap Vert)
- le Sahel intérieur (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad et l'extrême nord des pays comme le Bénin, le Togo et le Nigeria)
- la forêt atlantique principalement axée sur la Guinée, la Guinée Bissau, la Sierra Léone et le Libéria.
- le Golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Togo, Nigeria, Ghana, Bénin et Cameroun).

1 – LES ZONES COTIERES DE LA SOUS REGION DU GOLFE DE GUINEE

Elles se distinguent par une intensité de l'urbanisation, une croissance démographique inquiétante et une immigration importante. Par ailleurs, ce sont des pays qui ont été très tôt ouverts sur le capitalisme où la notion de propriété privée est très poussée et où l'individualisme est la tendance en ce qui concerne leur mode de vie. Cette sous région est menacée de surpeuplement à l'horizon 2035.

En effet, dans cette partie du continent, on enregistre de forts niveaux de densité de population aussi bien dans les zones urbaines et périurbaines que dans les arrières pays ruraux. Dans ces conditions, d'ici 2030 ou 2035, il est peu probable qu'il reste encore des terres vierges pour l'agriculture.

Comme conséquence, si le secteur agricole n'est pas modernisé, il devrait à la longue se fermer à l'immigration. Les principaux flux migratoires ont une direction Nord – Sud et principalement vers la Côte d'Ivoire, et dans une certaine mesure le Nigeria.

Par ailleurs, jusqu'aux années 70 – 80, la plupart des migrations avaient une destination urbaines à l'exception de tous ceux qui étaient fondamentalement liés à la terre. Depuis le déclenchement de la crise économique, les flux se sont inversés avec une destination rurale.

La conséquence fondamentale, est l'entrée de ces migrants dans la sphère agricole. De leur situation de manœuvres au départ, ils deviennent propriétaires de plantations. Lorsque les densités de peuplement auront atteint un seuil critique, les arrangements à l'amiable se feront de plus en plus rares ; on assistera le plus souvent à des conflits fonciers, les propriétaires terriens voudront récupérer leur terre sur lesquelles les immigrants ont planté et semé.

2 – LA SOUS REGION FORESTIERE ATLANTIQUE

Elle n'a pas connu les mêmes problèmes que la précédente. Dans cette région, l'administration foncière se distingue par l'établissement pendant la période coloniale d'un régime foncier dual selon lequel le droit privé prévalait sur les zones côtières tandis que dans l'arrière pays prévalait le droit coutumier.

Dans cette partie de l'Afrique, les migrations n'ont pu s'effectuer de manière massive. Par ailleurs, en Guinée, la politique révolutionnaire de Sékou TOURE n'a pas attiré de migrants, au contraire, mêmes les Guinéens ont fui leur pays. Le Liberia, pays des grandes multinationales agricoles n'offrait pas d'opportunité.

3 – LA ZONE DU SAHEL INTERIEUR

Cette région a une particularité : c'est qu'elle comporte à la fois les plus fortes densités et les plus faibles (Niger : 1hbt/km² ; dans le plateau Mossi au Burkina on enregistre des densités de 100hbt/km², le plateau de Jos au Nigeria 100hbt/km²).

La croissance démographique est constante ; c'est la région la moins urbanisée (exemple Burkina Faso 11% de citoyens).

L'analphabétisme féminin est très élevé, une vie quasi rurale et une économie de type rurale. Une des conséquences de cette mutation est la croissance accélérée de la population. Par ailleurs, les potentialités naturelles sont limitées, les terres sont arides, ce qui occasionne une émigration vers les zones côtières. Ainsi Maliens, Burkinabé, Nigériens et autres continuent d'être attirés par la Côte d'Ivoire et le Ghana.

4 – LE SAHEL ATLANTIQUE

C'est une zone d'émigration avec une certaine particularité. Les flux sont beaucoup plus tournés vers l'Europe. En d'autres termes, cette région est caractérisée par une migration internationale et la plupart des émigrés sénégalais sont lettrés.

Dans le Sahel Atlantique, le potentiel agricole est restreint à cause de l'aridité des sols. C'est une région très active en matière de commerce international, et elle reçoit plus d'aide par tête d'habitant que n'importe quel autre pays de l'Afrique de l'Ouest. Ces pays ont un taux d'urbanisation fort (30 à 40%), mais restent redevables à l'aide extérieure. Certaines années, le budget du Sénégal est composé de plus de 40% d'aide extérieure.

CONCLUSION

Dans les 25 ans à venir, l'Afrique Occidentale continuera à croître au plan démographique. L'urbanisation va également s'accélérer. Comme conséquence, l'Afrique de l'Ouest devra augmenter sa production alimentaire. A la longue, il va donc se poser un choix douloureux entre la culture des produits vivriers et des produits d'exportation.

CHAPITRE V :

LES MIGRATIONS EN COTE-D'IVOIRE

INTRODUCTION

Les migrations internationales ne sont pas fondamentalement différentes des migrations intérieures : leurs causes, leurs effets, et même certaines de leurs modalités sont en partie identiques.

Par contre en volume, les premières cernent un nombre de personnes beaucoup plus réduit que les secondes. D'après Michelle GUILLON "**60 à 75 millions de personnes vivent dans les pays dont ils n'ont pas la nationalité**". C'est relativement peu à l'échelle mondiale, soit 1,6 à 1,8 % de la population du globe.

Traiter des migrations internationales suppose implicitement l'existence de foyers d'émigration et d'immigration. Le premier n'exclut pas le second, et vice versa. Les foyers d'immigration sont le plus souvent les pays développés, alors que les foyers d'émigration se rencontrent surtout dans les pays sous-développés. Il est important de signaler que la grande majorité des immigrants se répartissent entre une poignée de pays : Etats-Unis, France, Allemagne, Angleterre, Canada, Australie...

Mais toutefois, des facteurs tels que la proximité, l'histoire, la langue, et surtout le climat socio-économique et politique créent un autre type de migration entre pays du sud. C'est le cas d'un ensemble de pays en voie de développement tels que le Brésil, l'Argentine, et les pays arabes du golfe qui sont de plus en plus concernés par le phénomène de l'immigration.

En Afrique, les principaux foyers d'immigration actuels sont la République Sud Africaine et la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire connaît une croissance démographique exceptionnelle ; l'une des plus importantes du continent. D'environ 4.000.000 d'habitants en 1965, la population totale du pays est passée à 6.709.600 en 1975, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 5 %. En 1988, cette population est de 10.815.694. Bien qu'en progression par rapport à la période précédente, le taux d'accroissement annuel reste élevé : 3,8 % environ. A ce rythme, la population doublera tous les 19 ans.

Cette forte croissance est due en partie à l'immigration étrangère. En effet, si la population d'origine étrangère en Côte d'Ivoire était estimée à moins de 5% de la population totale en 1950, en 1958 elle représentait près du quart, et 17% en 1965. Elle est passée à 22% en 1975 puis à 28% en 1988 et à un peu plus de 26% selon les premiers résultats du recensement de 1998.

Les migrations constituent donc l'une des principales caractéristiques de la démographie ivoirienne. Elles sont également le phénomène le plus impliqué dans l'économie de la Côte d'Ivoire, bien qu'elles soient actuellement la composante démographique la moins connue dans ses manifestations.

Ce chapitre se propose de décrire les migrations internes et internationales en s'appuyant sur le passé.

CONTEXTE HISTORIQUE DES MIGRATIONS EN COTE D'IVOIRE

La Côte-d'Ivoire est constituée schématiquement de deux zones écologiques : la savane au Nord et la forêt au Sud. Cette différenciation naturelle entre le Nord et le Sud aura de l'impact sur la vie économique des populations. En effet, quand le colonisateur a entrepris de mettre en valeur le territoire conquis, il a eu besoin d'une main-d'oeuvre disciplinée et suffisante pour les travaux d'intérêt commun. De même, pour garantir une production en quantité des matières premières comme le bois, le café et le cacao dans une agriculture non mécanisée, il a fallu s'assurer de la disponibilité d'une main-d'oeuvre abondante.

Celle-ci proviendra, pour la mise en oeuvre de cette politique de développement, de toutes les régions de la colonie, mais particulièrement du Nord. Quand cette partie du pays n'arrive plus à satisfaire des demandes de plus en plus fortes, on a fait appel aux colonies voisines de la Côte-d'Ivoire. Des courants migratoires se sont établis entre le Nord et le Sud d'une part et entre les territoires voisins et le Sud de l'autre. Depuis trois quarts de siècle, ces courants participent à la recomposition de l'occupation du territoire.

En effet, il y a toujours eu certainement, des déplacements de population entre les différentes régions de la Côte d'Ivoire et entre la Côte d'Ivoire et l'étranger. Après la création de la colonie de la Côte d'Ivoire, de par ses prédispositions naturelles, le colonisateur a voulu faire d'elle, un réservoir de matières premières agricoles. A cela, il faut ajouter la volonté de mise en valeur économique de la colonie qui passe par la réalisation des travaux d'intérêt public (ouverture des pistes, construction des postes administratifs et du chemin de fer, etc.).

Pour accomplir ces tâches, l'administration a besoin d'une main d'oeuvre abondante. Ainsi naquit dès 1904, le régime de "prestations" qui, de 15 jours par individu et par an est passé successivement à 6 mois en 1920 puis à 12 mois en 1930. Connu sous le nom de travaux forcés, ces recrutements ont concerné dans un premier temps toutes les régions de la colonie en particulier le nord dont les habitants sont connus pour leur ardeur au travail. La Côte d'Ivoire dont la population était estimée à 1.825.000 habitants en 1920 n'arrivait pas à satisfaire la forte demande en main d'oeuvre pour le développement de la culture du café et du

cacao et la mise en place des infrastructures économiques. C'est pourquoi le colonisateur a vite fait de se tourner vers l'extérieur en particulier vers les colonies voisines moins favorisées par la nature sur le plan économique mais disposant des bras valides. L'autorisation est donnée aux colons installés en Côte d'Ivoire de recruter de force des travailleurs voltaïques (aujourd'hui burkinabé). De cette manière, 683.000 burkinabé ont été acheminés sur la Côte d'Ivoire entre 1933 et 1959. Le partage de la Haute Volta entre la Soudan français (actuel Mali), le Niger et la Côte d'Ivoire en 1932 confirme la volonté des colons d'atteindre leurs objectifs puisque la Côte d'Ivoire a reçu de ce partage plus de 50 % du territoire et au moins les 2/3 de la population. La loi HOUPHOUET-BOIGNY mettant fin aux travaux forcés en 1945, le recrutement des travailleurs a pris d'autres formes. Toujours est-il qu'après l'indépendance des deux pays en 1960, les courants migratoires se sont poursuivis défiant toutes positions gouvernementales. De l'étape individuel, le mouvement est devenu familial impliquant homme, femme et enfants.

Ces migrations internes et internationales ont été entretenues grâce à la politique d'ouverture du Président Houphouët Boigny et à la politique de développement économique de la Côte d'Ivoire basée sur l'agriculture dont le café et le cacao.

C'est ainsi que le front pionnier de l'agriculture d'exportation s'est déplacé en l'espace d'une quarantaine d'années du Centre-Est de la colonie au Sud-Ouest, après avoir transité par le Centre-Ouest.

I - MIGRATIONS INTERNES

1) RAPPEL :

L'accession de la colonie à l'indépendance en 1960 ne va pas constituer une rupture véritable du mode de développement choisi par le colonisateur, mais plutôt un prolongement de la politique coloniale. En effet, les nouvelles autorités nationales choisiront l'agriculture comme leur cheval de bataille pour le développement, bien qu'elles aient tentées d'apporter des correctifs à la stratégie coloniale qui comportait deux distorsions : le développement de deux seules cultures d'exportation (café et cacao) et les disparités régionales.

Pour ces autorités, il faut résoudre le problème de dépendance du pays à deux cultures par la diversification de l'agriculture. Au binôme café-cacao, seront ajoutées des cultures pérennes et industrielles comme le palmier à huile, l'hévéa, le cocotier, l'ananas, le coton, etc.

Ces cultures, bien que pratiquées aussi par des sociétés agro-industrielles, sont peu mécanisées et restent dépendantes d'une main-d'oeuvre abondante.

L'agriculture, grâce à la recherche scientifique, à l'encadrement technique des paysans et à l'appui financier de l'Etat était devenue le pilier du développement du pays dans sa triple fonction de fournisseur des devises à l'Etat, de fournisseur d'une alimentation qualitativement et quantitativement suffisante, et de transformateur de la société paysanne.

C'est dans la tentative de lutter contre les disparités régionales que les autorités ont créé des pôles de développement dans les régions défavorisées. Cette volonté s'est traduite par la mise en place des sociétés de développement (agro-industries, barrages, port). De quoi stabiliser les populations de ces régions en leur enlevant l'envie de migrer. Mais, ces structures sont restées largement en deçà de l'espérance placée en elles. D'où la poursuite des flux migratoires des régions défavorisées vers les pôles de développement des régions moins déshéritées.

2) Caractéristiques des migrations internes

Les migrations internes sont très souvent motivées par des raisons économiques. Les directions des flux migratoires s'expliquent par les opportunités offertes par les différentes régions du pays. Avec le développement de l'arboriculture du café et du cacao au début des années 1920, les mouvements se sont orientés vers le Centre-Est du pays, devenu plus tard la boucle du cacao. Avec la mise en oeuvre des projets de développement (l'Autorité de la région du Sud-Ouest (ARSO), Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB), les Complexes sucriers) à partir de la fin des années 1960, on a assisté à l'intensification des migrations internes.

A côté des mobilités internes rurales-rurales, il y a celles qui partent des campagnes vers les villes, connues sous le nom de l'exode rural. C'est un phénomène récent qui date des années 1960 et qui est en corrélation avec l'urbanisation rapide de la Côte-d'Ivoire. Par ce biais, des milliers de bras valides quittent les campagnes chaque année pour les villes. De ce fait, il s'est créé des besoins en main-d'oeuvre qui, pour être satisfaits, verront l'arrivée des immigrants étrangers.

L'ampleur des migrations internes se lie à travers les résultats des opérations démographiques menées dans le pays. Ainsi, au recensement général de la population de 1975, près d'un résident sur deux vivait hors de sa localité de naissance. Cette tendance s'est confirmée avec le recensement de 1988 où 42 % de la population étaient recensés hors de sa Sous-Préfecture de naissance. Les proportions sont demeurées les mêmes aussi bien à l'enquête migration en 1993 qu'au recensement de la population en 1998.

Tableau 1 : Evolution des mouvements migratoires par période

Opération de collecte	Population du pays (arrondie)	Non migrants (%)	Migrants (%)	Migrants internes(%)	Migrants externes(%)
Recensement 1975	6 700 000	52.8	47.2	66.0	34.0
Recensement 1988	10 800 000	58.0	42.0	61.0	39.0
Enquête migration 1993	13 000 000	58.6	41.4	67.8	32.2
Recensement 1998	15 300 000	57.2	42.8	67.1	32.9

Sources : RGP75, RGPH 88, EIMU 93, RGPH 98

Les courants migratoires internes partent globalement des zones économiquement faibles (la moitié nord du pays) vers les zones où le développement économique a été amorcé : c'était d'abord le Sud et l'Est (avec la boucle du cacao), ensuite, le Centre-Ouest et le Sud-Ouest en raison des terres disponibles pour les cultures, mais également vers les zones ayant bénéficié d'une politique volontariste de mise en valeur comme les programmes ARSO (Autorité pour la région du Sud-Ouest), AVB (Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama) au Centre du pays.

L'économie de plantation avec les cultures de rente comme le café, cacao, le palmier à l'huile, l'hévéa, etc. a constitué le facteur le plus déterminant des mouvements en direction du milieu rural.

Parallèlement à cet axe, s'est développé l'exode rural. En effet, le développement des activités urbaines avec la création d'un nombre de plus en plus important d'emplois ne nécessitant pas une qualification préalable, a été la source de l'exode rural vers les capitales régionales et principalement vers Abidjan.

Enfin, les commodités de la vie urbaine incluant les infrastructures socio-culturelles ont été un facteur attractif non moins important. Pour les jeunes ruraux, en particulier les déscolarisés, la ville d'Abidjan était un eldorado où il faut vivre.

II – CONTEXTE DES MIGRATIONS EXTERNES

Comme il a été décrit plus haut, les migrations vers la Côte-d'Ivoire ont véritablement commencé avec la mise en valeur des ressources de la colonie. Avec la raréfaction de la main d'œuvre à cette époque au niveau national, des mesures vont être prises pour favoriser la migration externe, particulièrement celle des voltaïques et des soudanais, ressortissants des colonies nord de la Côte-d'Ivoire.

Parmi les mesures prises, on peut citer la réquisition de la population pour une période allant d'une semaine à six mois, le rattachement de cinq unités administratives de la Haute Volta renfermant les 2/3 de sa population à la Côte-d'Ivoire. Après l'abolition des travaux forcés et

le rétablissement de la Haute Volta comme une entité à part entière, les mouvements vers la Côte-d'Ivoire se sont poursuivis sous diverses formes : des recrutements volontaires, des départs individuels ou familiaux.

L'accession des pays en question à l'indépendance la même année n'a pas pour autant arrêté les migrations, au contraire, elles se sont accrues d'année en année. En 1975, la population étrangère représentait 22 % des résidents de la Côte-d'Ivoire. Cette proportion est passée à 28 % en 1988 et 26 % dix ans plus tard, soit 1 500 000, 3 300 000 et 4 000 000 de personnes respectivement.

III – CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'IMMIGRATION EN COTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire se caractérise par une présence sur son sol d'une proportion importante de population étrangère. Celle-ci se chiffre à 4.000.047 personnes en 1998 contre 3.039.037 personnes en 1988. Ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de 2,6 %.

Même si cette population croît en effectif, on note cependant que son poids dans la population totale connaît une légère baisse passant de 26 % en 1998 à 26 % en 1988. Il est à rappeler qu'en 1965 et 1975 les proportions d'étrangers dans la population totale étaient respectivement de 18 % et 22 %.

La population étrangère est composée en majorité d'hommes (55 % d'hommes contre 45 % de femmes). Plus de 95 % de cette population provient des pays de la CEDEAO, en particulier les pays frontaliers de la Côte d'Ivoire qui fournissent à eux seuls 86,8 % de la population étrangère. Ainsi, on compte respectivement 2.238.548 Burkinabé, 792.258 Maliens, 230.387 Guinéens, 133.221 Ghanéens, 78.177 Libériens.

Tableau n°6 : Répartition de la population étrangère en Côte d'Ivoire selon le pays d'origine (1975-1988-1998)

PAYS D'ORIGINE	Population en 1975	Population en 1988	Population en 1998	% en 1975	% en 1988	% en 1998
Burkina Faso	774.099	1.564.652	2.238.548	52,5	51,5	56,0
Mali	353.448	712.500	792.258	24,0	23,4	19,8
Guinée	99.476	225.845	230.387	6,7	7,5	5,7
Ghana	47.431	167.783	133.221	3,2	5,5	3,3
Bénin	38.403	86.375	107.499	2,6	2,8	2,7
Sénégal	20.228	39.727	43.213	1,4	1,3	1,1
Liberia	3.824	4.711	78.177	0,2	0,2	2,0
Togo	12.830	42.664	72.892	0,9	1,4	1,8
Niger	33.552	84.826	102.220	2,3	2,8	2,6

Nigeria	42.415	52.875	71355	2,9	1,7	1,8
Autres Afrique	11.613	24.769	39.563	0,8	0,8	1
Total africains	1.437.319	3.006.727	3.909.333	97,5	98,9	97,8
France	27.567	18.140	-	1,9	0,6	-
Liban	5.233	9.071	-	0,4	0,3	-
Autres Non africains	4.334	5.097	-	0,3	0,2	-
Non déclaré	26	-	58.015	0,0	-	1,4
TOTAL ETRANGERS	1.474.469	3.039.037	4.000.047	100	100	100

Source : RGPH 98 ; 88 et 75

Certains pays ont vu le poids de leur population augmenter de manière significative : ce sont le Burkina Faso et le Liberia. Concernant le Burkina Faso, il fournit 56 % de la population étrangère soit 14,6 % de la population totale du pays. Quant au Liberia, l'effectif dénombré au RGPH-88 était de 4711 personnes.

Cet effectif a été multiplié par 16 atteignant 78.177 personnes en 1998, soit 2,0 % de la population étrangère. Cette augmentation de la population libérienne entre les deux recensements est liée à la guerre civile qui a commencé en 1990 dans ce pays, entraînant un important déplacement de réfugiés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.

Tableau n°7° : Evolution du taux d'accroissement de la population étrangère par pays d'origine (1975/1988 - 1988/1998 - 1975/1998)

PAYS D'ORIGINE	Taux d'accr 75/88	Taux d'accr 88/98	Taux d'accr 75/98
Burkina Faso	5,6	3,6	4,7
Mali	5,5	1,1	3,6
Guinée	6,7	0,2	3,7
Ghana	10,6	- 2,3	5
Bénin	6,8	2,2	4,6
Sénégal	5,3	0,8	3,4
Liberia	1,6	32,4	14
Togo	9,7	5,5	7,8
Niger	4,4	1,9	5
Nigeria	1,7	3	2,3
Autres Afrique	7,1	4,8	5,5
Total africains	5,7	2,7	4,4
France	- 2,40	-	-
Liban	4,3	-	-
Autres Non africains	1,32	-	-
Non déclaré	-	-	39,8
TOTAL ETRANGERS	5,72	2,8	4,4

Source : RGPH 98 ;88 et 75

On observe également une baisse du poids démographique des ressortissants de trois des cinq pays frontaliers de la Côte d'Ivoire. Ce sont : le Mali, le Ghana et la Guinée. Entre 1988 et 1998, la proportion des ressortissants de ces pays dans la population étrangère est passée de 23,4 % à 19,9 % pour la Mali, 5,5 % à 3,3 % pour le Ghana et 7,4 % à 5,7 % pour la Guinée. Pour les autres pays de la CEDEAO, les proportions sont restées quasiment stables au cours de la période 1988-1998 malgré une augmentation des effectifs.

Tableau n°8: Répartition de la population étrangère selon le lieu de naissance

PAYS D'ORIGINE	Population née en Côte d'Ivoire	Population née hors de la Côte d'Ivoire	Population Totale	% de la population née en Côte d'Ivoire
Bénin	53.182	54.077	107.499	49,7
Burkina Faso	1.089.308	1.149.240	2.238.548	48,7
Cap Vert	307	271	578	53,1
Gambie	638	751	1.389	45,9
Ghana	35.908	97.313	133.221	26,9
Guinée	112.761	117.626	230.387	48,9
Guinée Bissau	312	338	660	48,0
Liberia	12.659	65.518	78.177	16,2
Mali	405.675	386.583	792.258	51,2
Mauritanie	4.472	13.380	18.152	24,6
Niger	27.960	74.260	102.220	27,3
Nigeria	37.281	34.074	71.355	52,2
Sénégal	14.063	29.150	43.213	32,5
Sierra Leone	436	870	1.306	33,4
Togo	23.336	49.556	72.892	32,0
Afrique de l'Est	1.734	1.999	3.733	46,4
Afrique Centrale	1.830	8.940	10.770	17,0
Afrique Australe	192	124	316	60,7
Afrique du Nord	655	1270	1.925	34,0
Afrique sans précision	394	350	744	52,9
Europe	4.784	11.244	16.028	29,8
Reste du monde	7.195	9.476	16.671	43,1
Non déclarés	55.400	2.615	58.015	95,5
TOTAL	1.890.722	2.108.577	3.999.299	47,3

Source : RGPH 98

Il est à noter que toute la population étrangère résidant en Côte d'Ivoire n'est pas immigrante. En effet, 47,3 % de la population étrangère est née en Côte d'Ivoire. Pour les ressortissants du Bénin, du Burkina, du Mali et du Nigeria, près de 50 % des résidents sont nés en Côte d'Ivoire. Le Niger, le Ghana et la Mauritanie sont les pays de la CEDEAO ayant les plus faibles proportions de ressortissants nés en Côte d'Ivoire avec respectivement 24,5 %, 26,8 % et 27,1 %.

La répartition selon le lieu de résidence de la population étrangère, fait ressortir que les régions forestières, notamment le Sud Comoé (Chef lieu Aboisso), le Moyen Comoé (chef lieu Abengourou) et le Bas Sassandra (chef lieu San Pedro) ont les plus fortes proportions d'étrangers avec respectivement 45 %, 43 % et 43 %.

Les régions ayant les plus faibles proportions de population étrangères sont situées dans la zone de savane, ce sont : le Denguelé (6 %), le Zanzan (11 %), le Worodougou (12 %) et la région des Montagnes (12 %).

Tableau n°9: Proportion de la population étrangère par région administrative

Région	Population étrangère	Population totale	% de la population étrangère
LAGUNES	1.108.958	3.733.413	29,7
HAUT-SASSANDRA	373.222	1.071.977	34,8
SAVANES	116.777	929.673	12,5
VALLEE DU BANDAMA	149.994	1.080.509	13,9
MOYEN COMOIE	171.251	394.764	43,4
MONTAGNES	828.442	108.068	11,5
LACS	72.489	476.235	15,2
ZANZAN	75.829	701.005	0,8
BAS SASSANDRA	596.844	1.395.251	42,8
DENGUELE	13.817	222.446	6,2
N'ZI COMOIE	97.823	633.927	15,4
MARAHOUÉ	124.021	554.807	22,4
SUD COMOIE	206.805	459.487	45,0
WORODOUGOU	63.828	517.714	12,3
SUD BANDAMA	248.257	682.021	36,4
AGNEBY	128.176	525.211	24,4
FROMAGER	160.707	542.992	29,6
MOYEN CAVALLY	183.181	508.733	36,0
TOTAL	4.000.047	15.366.672	26,0

Source : RGPH 98

Il ressort en 1988 que les départements prospères détiennent le plus fort taux d'étrangers révèlent ainsi leur caractère de zone de chute des immigrés. L'explication pourrait se trouver du côté de l'activité économique des immigrés. 28 % de la population totale sont étrangères. L'analyse par département montre que les départements de la zone de forêt ont un taux supérieur à la moyenne nationale. Leur situation géographique (départements frontaliers) et leurs potentialités économiques en seraient les raisons fondamentales, sans parler des facilités de communication.

IV – IMPACT DES MIGRATIONS (internes et externes) SUR LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

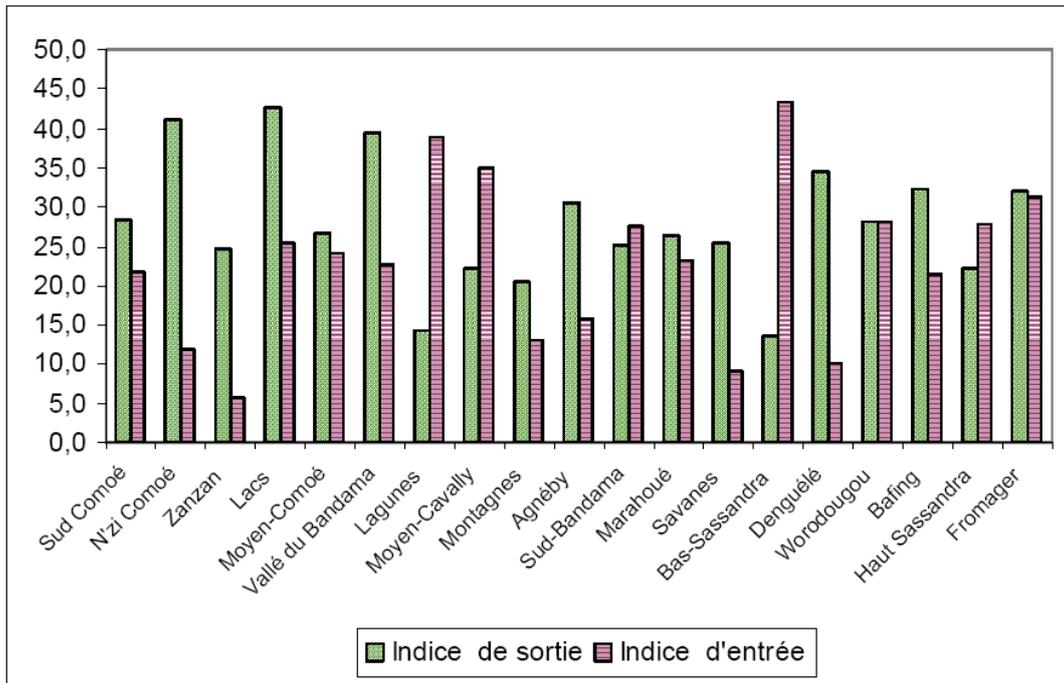
La proportion des immigrants varie de 6 % dans la région du Zanzan à 43 % dans celle du Bas-Sassandra. Quatre (4) régions comptent plus de 30 % d'immigrants dans leur population tandis que neuf (9) en comptent au moins 25 % dans les leurs. La moyenne nationale d'immigrants par région est de 26%. Il apparaît au vu de ces résultats que dans certaines régions, plus du tiers des résidents est constitué d'immigrants. Cela revêt une importance pour le planificateur qui a besoin d'asseoir ses plans sur des bases solides. En effet, devant une si importante proportion d'immigrants, l'attitude du planificateur dépendra de la stabilité ou non de ceux-ci dans les régions d'installation.

Certaines régions ont vu le poids de leur population dans l'ensemble national modifier sensiblement sous l'effet des migrations. C'est le cas de la région des Lagunes qui passe de 23,6 % (avec les personnes nées à l'extérieur de la région) à 19,5 % sans ces personnes. C'est le cas également, mais à une moindre échelle, des régions du Moyen Cavally (3 % à 2,6 %), du Bas-Sassandra (8 % à 6,1 %) et du Fromager (3,5 % à 3,3%).

A contrario, d'autres régions ont connu une évolution contraire : leur poids a diminué sous l'effet de l'immigration. Ainsi, la plupart des régions se trouvent dans cette situation, mais particulièrement celles des Savanes, du Zanzan, des Montagnes et du N'Zi-Comoé, dans cet ordre (tableau 6). Il ressort de ce qui précède que les régions d'immigration gagnent en importance numérique et augmentent leur poids relatif avec l'apport migratoire, alors que les régions d'émigration perdent en poids relatif avec l'immigration.

Phénomène incontournable de la démographie ivoirienne, les migrations des temps modernes puisent leur source dans la colonisation. Commencé avec la mise en valeur du territoire de la colonie de Côte-d'Ivoire, elles ont revêtu plusieurs formes, allant du recrutement forcé au départ sur une initiative personnelle en passant par le recrutement volontaire. Les migrations ont survécu au temps grâce à la politique volontariste des autorités ivoiriennes d'après l'indépendance de faire de l'agriculture, le pilier du développement économique. Elles ont connu plusieurs directions : dirigés vers les grands chantiers au début de la colonisation, les flux migratoires sont ensuite orientés vers l'Est et le Centre-Est du pays, principale zone, à l'époque, de culture du café et surtout du cacao. Depuis l'épuisement du massif forestier et l'appauvrissement des sols de cette région, les migrants ont ouvert le front Ouest par étape : d'abord le Centre-Ouest (années 1950 et 1960), ensuite le Sud-Ouest (années 1970 et 1980) et enfin l'Ouest (années 1980).

Figure 3.1 Indices de sortie et indices d'entrée par région



Parallèlement, les migrations rurales-urbaines et urbaines-urbaines se sont développées avec l'exode rural et l'accroissement des villes. Tout ceci a participé à la désorganisation et à la recomposition des espaces régionaux et national. Certaines régions ont bénéficiés d'un apport substantiel en population, tandis que d'autres en ont perdu. La situation observée au recensement de 1998, en est la résultante.